

2024_89_Jurys_Examens_DU_Diplome_comptable_juridique_universite

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

ARRETE :

Article 1 :

Le jury du Diplôme Universitaire **Diplôme Comptable et Juridique d'Université** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président : M. Serge **BURCK**

Suppléante : Mme Claire **LEROY-BONNIN**

Membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :

- Mme Nicole **DAVOULT**

- M. Fabien **ROSANO**

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

- Mme Valérie **FERAUD**

- Mme Anne-Claire **REVIRARD**

- M. Jean-Paul **SARKISSIAN**

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AIX EN PROVENCE, le

28/11/2024



Pour le Président et par délégation,

Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique